

APPEL À CANDIDATURES

GERANCE DU COMMERCE MULTISERVICES COMMUNAL « TY GUILLI »

Café – Restaurant – Épicerie – Dépôt de pain

1 rue du Scorff – 29300 Guilligomarc’h

La commune de Guilligomarc’h (Finistère) lance un appel à candidatures pour l'exploitation de son commerce multiservices « Ty Guilli », situé au cœur de la commune, au 1 rue du Scorff, 29300 Guilligomarc’h.

La commune recherche un professionnel, un couple ou un porteur de projet souhaitant s'investir durablement dans l'exploitation et le développement de ce commerce de proximité.

L'objectif est de maintenir à Guilligomarc’h un commerce multiservices constituant à la fois un service de proximité, un lieu de restauration et un espace de convivialité et de vie locale.

1. Le commerce « Ty Guilli »

Le commerce, d'une superficie d'environ 150 m² sur 2 niveaux, dispose également d'une réserve située à l'arrière.

Il est adapté à une activité multiservices comprenant notamment :

- café ;
- restaurant ;
- épicerie de proximité ;
- dépôt de pain.

Le futur exploitant pourra également proposer des activités ou services complémentaires compatibles avec les locaux et la réglementation applicable afin de renforcer l'attractivité du commerce et de répondre aux besoins des habitants.

Les équipements professionnels disponibles

La cuisine est aménagée et équipée, notamment de :

- four + hotte + filtration ;
- plaque induction ;
- plancha ;
- friteuse ;
- chambre froide positive ;
- chambre froide négative ;
- cellule de refroidissement ;
- lave-vaisselle + plonge inox ;
- table de laverie avec bac inox ;
- centrale de nettoyage ;
- support poubelles ;
- 2 chariots de services ;
- plans de travail et étagères ;

Le commerce dispose également :

- d'un bar avec arrière-bar ;
- d'un lave-verre ;
- d'une vitrine réfrigérée ;
- d'une salle permettant l'installation de tables et de chaises ;
- d'une réserve à l'arrière du commerce.

Une visite des locaux est vivement recommandée afin que les candidats puissent apprécier précisément les installations et équipements disponibles.

2. Conditions financières

Le commerce est proposé avec un loyer mensuel de 600 €.

Les conditions relatives aux charges, assurances, entretien, réparations, travaux et autres obligations seront précisées dans le contrat définitif.

3. Un logement au-dessus du commerce

Un logement d'environ 80 m², situé au-dessus du commerce, peut être proposé au futur exploitant.

Le logement étant facultatif, le candidat peut choisir de louer uniquement le commerce mais, s'il le souhaite, il pourra ainsi disposer d'un logement à proximité immédiate de son activité professionnelle.

Loyer mensuel du logement : 500 €

Soit, en cas de location du commerce et du logement : 1 100 € de loyer mensuel au total.

Les conditions précises relatives aux charges et aux autres obligations locatives seront précisées dans les documents contractuels.

4. Activités recherchées

Le commerce a vocation à conserver une activité multiservices associant notamment :

Café

Un espace convivial ouvert aux habitants, visiteurs et clients de passage.

Restaurant

Une activité de restauration adaptée au contexte local et au potentiel de clientèle.

Le candidat pourra proposer une formule correspondant à son projet : restauration traditionnelle, restauration familiale, formule du midi, repas ouvriers, menus à emporter, petite restauration, etc.

Épicerie

Une offre de produits de première nécessité et de produits du quotidien permettant de répondre aux besoins des habitants.

Le candidat pourra également développer une offre mettant en valeur des produits locaux et régionaux.

Dépôt de pain

Maintien d'un service de dépôt de pain destiné aux habitants de Guilligomarc'h.

Services complémentaires

Les candidats sont invités à proposer toute idée permettant de renforcer l'attractivité de « Ty Guilli » :

- produits locaux ;
- vente à emporter ;
- petite restauration ;
- animations ;
- repas à thème ;
- services destinés aux habitants ;
- partenariats avec les producteurs et associations locales ;
- ou tout autre service pertinent.

Les propositions complémentaires seront appréciées dans le cadre de l'analyse des candidatures.

5. Licence de débit de boissons

Le commerce ne dispose actuellement pas d'une licence IV.

Les candidats devront prendre en compte cette situation dans l'élaboration de leur projet.

Il leur appartiendra d'effectuer les démarches administratives nécessaires à l'obtention des licences, déclarations, formations ou autorisations éventuellement nécessaires à l'exercice des activités qu'ils envisagent.

L'obtention d'une licence particulière ou d'autorisation nécessaires aux activités souhaitées relève de la responsabilité des candidats.

6. Date souhaitée de début d'activité

La commune souhaite permettre au candidat retenu de commencer l'exploitation du commerce à compter du :

1er janvier 2027

Cette date pourra être précisée ou adaptée d'un commun accord en fonction des démarches nécessaires à la reprise de l'activité.

7. Une installation dans la durée

La commune souhaite inscrire l'exploitation de « Ty Guilli » dans une perspective durable et pérenne, sous réserve des dispositions légales et réglementaires applicables ainsi que des conditions de résiliation prévues au contrat de location du commerce.

Celui-ci sera établi et signé par acte notarié.

Aussi les conditions exactes de durée, de renouvellement et de résiliation seront précisées dans l'acte établi par le notaire.

8. Profil recherché

La commune recherche en priorité un candidat :

- motivé par la gestion d'un commerce de proximité ;
- ayant une expérience dans le commerce, la restauration, le café ou une activité similaire, ou présentant un projet sérieux permettant de compenser une expérience limitée ;
- disposant des compétences nécessaires ou souhaitant s'entourer des compétences nécessaires ;
- capable d'assurer une présence régulière dans le commerce ;
- présentant un projet économique réaliste ;
- souhaitant s'intégrer dans la vie de la commune ;
- ayant le sens de l'accueil et du service ;
- souhaitant construire une relation durable avec les habitants.

La candidature d'un couple ou de plusieurs associés pourra être étudiée.

9. Le projet demandé aux candidats

Les candidats devront présenter un projet d'exploitation détaillé de « Ty Guilli ».

Le dossier devra notamment préciser :

- les activités envisagées ;
- les jours et horaires d'ouverture ;
- le fonctionnement du café et/ou du restaurant ;
- l'offre d'épicerie ;
- l'organisation du dépôt de pain ;
- les services complémentaires envisagés ;
- les moyens humains prévus ;
- les qualifications et expériences des candidats ;
- les fournisseurs envisagés ;
- les éventuels partenariats locaux ;
- les investissements nécessaires ;
- le chiffre d'affaires prévisionnel ;
- le plan de financement ;

- les actions envisagées pour faire connaître et pour favoriser la fréquentation du commerce ;
- les moyens mis en œuvre pour assurer la viabilité économique du projet.

Les candidats sont invités à faire preuve de créativité : une attention particulière sera portée aux projets permettant de faire du commerce un lieu de proximité, de rencontre et de convivialité pour les habitants de Guilligomarc'h.

10. Composition du dossier de candidature

Le dossier devra comprendre la fiche de candidature dédiée ainsi que les pièces jointes demandées.

Ce dossier reprendra l'ensemble des éléments ci-dessous :

Présentation du candidat

- nom et prénom ;
- coordonnées ;
- CV ;
- parcours professionnel ;
- expériences dans le commerce, la restauration ou les métiers de proximité ;
- qualifications et formations ;
- références professionnelles éventuelles.

Présentation du projet

- concept envisagé ;
- activités proposées ;
- horaires d'ouverture ;
- organisation quotidienne ;
- offre de restauration ;
- offre d'épicerie ;
- fonctionnement du dépôt de pain ;
- services complémentaires.

Prévisionnel économique

- chiffre d'affaires prévisionnel ;
- principales charges ;
- investissements ;
- plan de financement ;
- apport personnel ;
- besoins éventuels de financement.

Pièces complémentaires

Les candidats pourront joindre tout document permettant de mieux apprécier leur projet et leur capacité à exploiter le commerce.

11. Critères de sélection

Les candidatures seront examinées sur la base des critères suivants :

Critère	Pondération
Qualité et cohérence du projet commercial	30 points
Expérience, compétences et motivation	20 points
Viabilité économique et financière	20 points
Qualité et diversité des services proposés aux habitants	15 points
Horaires et amplitude d'ouverture	10 points
Intégration dans la vie locale et dynamisme du projet	5 points
TOTAL	100 points

La commune pourra convoquer un ou plusieurs candidats à un entretien afin de leur permettre de présenter leur projet et de répondre aux questions relatives à leur candidature.

12. Visite du commerce

Les candidats sont invités à visiter « Ty Guilli » avant de remettre leur dossier.

Les visites seront organisées sur rendez-vous auprès de :

Mairie de Guilligomarc'h

8 place de l'Église
29300 Guilligomarc'h

Tél. : 02.98.71.72.86

Courriel : mairie@guilligomarch.com

13. Dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature devront parvenir à la mairie au plus tard le :

30 novembre à 18h

Les dossiers pourront être :

- déposés directement à l'accueil de la mairie ;
- envoyés par courrier ;
- ou transmis par voie électronique.

14. Renseignements

Pour le dépôt du dossier, toute information complémentaire ou pour organiser une visite des locaux :

Mairie de Guilligomarc'h – candidature commerce

8 place de l'Église
29300 Guilligomarc'h

Tél. : 02.98.71.72.86

Courriel : mairie@guilligomarch.com

15. Réserve

La commune se réserve la possibilité de ne pas donner suite à l'appel à candidatures si aucune proposition ne présente les garanties suffisantes au regard des objectifs poursuivis.

La commune pourra également déclarer la procédure infructueuse.

Le présent appel à candidatures ne constitue pas, à lui seul, un engagement de la commune à conclure le contrat avec l'un des candidats.

Le candidat retenu devra satisfaire à l'ensemble des obligations administratives, professionnelles, sanitaires, fiscales et réglementaires nécessaires à l'exercice des activités proposées.

Le contrat définitif sera établi par acte notarié et précisera les droits et obligations respectifs des parties.
